

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 114

présenté par

M. Metzdorf, M. Attal, M. Sitzenstuhl, M. Anglade, M. Armand, M. Becht, M. Berville,
M. Bothorel, M. Boudié, Mme Yadan, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet,
Mme Calvez, M. Caure, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve,
M. Chenevard, Mme Coggia, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpéch, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat,
M. Ferracci, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, M. Gassilloud, Mme Genetet,
Mme Givernet, M. Gouffier Valente, M. Huyghe, M. Jacques, M. Kasbarian, Mme Klinkert,
M. Labaronne, Mme Lakrafi, M. Lauzzana, Mme Le Feu, M. Le Gac, Mme Le Grip,
Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Ledoux, Mme Liso, M. Maillard,
M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségli, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes,
M. Midy, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet,
Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Ronceret, M. Rousset,
M. Seo, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert,
Mme Vidal, Mme Vignon et M. Woerth

ARTICLE 5**ETAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Police nationale	+10 000 000	0	+10 000 000 0	0
Gendarmerie nationale	-10 000 000	0	-10 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0	0	0
Sécurité civile	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre la reconstruction partielle du commissariat de Rivière Salée, ravagé lors des émeutes de 2024.

Il vise à affecter 10 millions d'euros en AE et CP à l'action 6 "Commandement, ressources humaines et logistique" du programme 176 "Police nationale"

Conformément à l'article 40 de la Constitution qui impose un équilibre financier pour toute nouvelle dépense, cet amendement prévoit une annulation équivalente de 10 M€ sur les autorisations d'engagement et crédits de paiement supplémentaires ouverts sur le programme 152 «Gendarmerie nationale ». Le Gouvernement est appelé à lever le gage.